



# Concours Bachelor Théâtre

# Calendrier 2024

## 07.12.2023

Ouverture de la plateforme d'inscription au concours

## 27.02 à 18h30

Séance d'information en ligne  
Accessible sans inscription. La séance d'information est enregistrée puis consultable sur [manufacture.ch](https://manufacture.ch)

## 17.03

Date limite d'inscription en ligne sur [manufacture.ch](https://manufacture.ch)

## 22 – 26.04

1er tour d'auditions  
La Manufacture, Lausanne

## 01 – 06.07

2e tour d'auditions – Stage probatoire  
La Manufacture, Lausanne

# Conditions d'admission

## Majorité

Les candidat·x·es doivent avoir 18 ans révolus au moment de l'entrée prévue dans la filière (soit septembre 2024).

## Diplômes

Peuvent s'inscrire au concours les candidat·x·es titulaires de l'un des diplômes suivants :

- maturité gymnasiale ou équivalent (Bac)
- maturité spécialisée dans le domaine musique et théâtre
- maturité professionnelle reconnue. En application de la législation fédérale, un certificat d'une école de culture générale, complété par un CFC est considéré comme équivalent à une maturité professionnelle.

## Pratique théâtrale préalable

Les candidat·x·es doivent également attester d'une pratique ou d'une formation théâtrale préalable intensive d'au moins une année. La formation doit avoir été suivie sous la responsabilité d'un·e professionnel·le, dans le cadre d'un conservatoire, d'un cours privé ou d'une école d'art dramatique.

## Candidat·x·es internationaux

Aucune condition de nationalité n'est exigée. Les titulaires de diplômes étrangers peuvent concourir à l'entrée en Bachelor Théâtre si leur diplôme est équivalent à l'un des titres cités ci-dessus.

## Exigences linguistiques

La Manufacture se situe dans la partie francophone de la Suisse (Romandie) et la langue principale de travail et de la vie quotidienne est le français. Une très bonne connaissance de la langue française est donc exigée.

---

## Contact & informations

Vous pouvez vous référer à la page FAQ :  
<https://manufacture.ch/fr/4848/FAQ>

Pour toute question ou information complémentaire:  
[auditions@manufacture.ch](mailto:auditions@manufacture.ch)

La Manufacture - Haute école des arts de la scène  
Grand-Pré 5, CP 160,  
1000 Lausanne 16  
Suisse

---

# Déroulement

## Admission

L'admission à la formation de Bachelor Théâtre se fait sur concours. Celui-ci a lieu deux années sur trois. Une promotion de 16 étudiant·x·es comédien·nes est formée à l'issue des épreuves.

## Étapes du concours :

1. Inscription au concours
2. 1<sup>er</sup> tour
3. 2<sup>e</sup> tour – Stage probatoire

Ces épreuves sont obligatoires pour tout candidat·x·e inscrit. Aucune équivalence ou dérogation n'est accordée.

## Candidat·es internationaux

Les auditions ayant lieu en présentiel, tous les candidat·x·es doivent effectuer les démarches administratives afin de pouvoir rentrer sur le territoire suisse. Pour les ressortissant·es d'un pays non membre de l'UE/AELE, il faut veiller à contrôler si un visa est nécessaire suffisamment à l'avance, les démarches pouvant prendre plusieurs mois.

## Accessibilité

La Haute école propose un accompagnement aux personnes en situation de handicap, qui peut prendre la forme d'une aide technique ou humaine, un aménagement de la durée de l'épreuve, etc. Les candidat·x·es souhaitant en bénéficier sont invités à en faire la demande par email à [auditions@manufacture.ch](mailto:auditions@manufacture.ch).

# Inscription

## Inscription au concours

L'inscription au concours d'entrée se fait exclusivement en ligne, sur le site de La Manufacture, via un espace dédié accessible jusqu'au **17 mars 2024 à minuit**.

## Procédure

Pour s'inscrire au concours, chaque candidat·x·e doit :

- Créer un espace personnel
- Compléter le formulaire administratif et télécharger les pièces justificatives aux formats demandés
- Renseigner les scènes présentées lors du premier tour d'auditions
- Valider l'envoi de son inscription
- S'acquitter du versement de la taxe d'examen d'admission de 80 CHF / 80 €, payable uniquement via la plateforme sécurisée Paypal

Un accusé de réception est envoyé à l'adresse email liée à l'espace personnel une fois l'inscription validée. Après validation, toute modification doit faire l'objet d'une demande adressée à [auditions@manufacture.ch](mailto:auditions@manufacture.ch).

## Documents à fournir

Liste des pièces justificatives à fournir dans le formulaire :

- photo d'identité
- copie d'une pièce d'identité
- copies des diplômes obtenus
- certificat de pratique théâtrale intensive
- CV
- lettre de motivation

## Scènes à préparer pour le premier tour d'auditions

Chaque candidat·e présente quatre scènes de son choix, qui doivent durer moins de trois minutes chacune. Celles-ci doivent être renseignées dans le formulaire d'inscription au concours.

- une scène dialoguée du répertoire théâtral, antérieure à 1980
- une scène dialoguée du répertoire théâtral, postérieure à 1980
- un monologue tiré du répertoire littéraire
- un parcours libre, création scénique dans laquelle le texte n'est pas central (présenté individuellement ou avec une réplique)

À l'issue de la période d'inscription, les dossiers reçus sont examinés pour établir la liste des candidat·x·es admissibles. La convocation au 1<sup>er</sup> tour d'auditions leur sera envoyée le **28 mars 2024**.

## 1<sup>er</sup> tour du concours

**22 – 26.04**

**La Manufacture, Lausanne**

**Durée : 2 h**

### Déroulement

Les candidat·x·es sont convoqués par groupe pour une durée de 2 h. Chaque candidat·x·e présente une à quatre scènes au jury parmi celles préparées. S'il l'estime utile, le jury peut également donner une consigne aux candidat·x·es et demander de reprendre une scène.

### Répliques

Pour les scènes dialoguées, les candidat·x·es peuvent venir avec leurs propres répliques ou trouver une réplique parmi les autres candidat·x·es.

Ces scènes peuvent être présentées en scènes doubles. Une scène double est une scène commune à deux candidat·x·es du concours. Ils doivent tous les deux avoir déposé un dossier d'inscription, et sont évalués en même temps par le jury sur cette scène où ils/elles se donnent la réplique.

### Jury

La sélection est assurée par un jury établi et présidé par la responsable académique de la filière. Constitué de trois membres minimum, celui-ci est composé de la responsable de la filière, de professionnel·les des arts de la scène et de pédagogues du théâtre ou des arts vivants.

### Logement et repas

Les candidat·x·es doivent organiser leur logement et leurs repas de façon autonome.

### Résultats

À l'issue de ce premier tour d'auditions, un groupe de maximum 32 candidat·x·es est retenu pour le deuxième tour.

Les résultats pour le 2<sup>e</sup> tour sont communiqués par email entre le **1er et le 03 mai 2024**.

Les candidat·x·es sélectionnés ont jusqu'au 05 mai 2024 pour confirmer leur participation au stage probatoire qui constitue le 2<sup>e</sup> tour.

Les personnes en liste d'attente seront contactées dès le 06 mai 2024 en cas de désistements.

Le jury ne motivera pas ses décisions auprès des candidat·x·es.

## 2<sup>e</sup> tour du concours – Stage probatoire

**01 – 06.07**

**La Manufacture, Lausanne**

**Durée : 6 jours**

### Voyage

Pour les candidat·x·es ne résidant pas dans la région, il faut prévoir d'arriver la veille au soir à Lausanne, dimanche 30 juin, et de repartir le dimanche 07 juillet.

### Déroulement

Les candidat·x·es retenus sont invités à un stage pratique collectif d'une durée de six jours, organisé dans les locaux de La Manufacture. Celui-ci consiste en cinq jours de stage complets, suivis le samedi 06 juillet par une matinée consacrée à des entretiens individuels avec l'ensemble du jury. Des consignes de préparation au stage (apprentissage de texte ou autres) seront envoyées aux candidat·x·es sélectionnés dès la communication des résultats du 1<sup>er</sup> tour.

### Jury

La sélection est assurée par un jury établi et présidé par la direction de La Manufacture ou son·sa représentant·e. Constitué de quatre membres minimum, celui-ci est composé du directeur de La Manufacture, de la responsable de la filière, de professionnel·les des arts de la scène et de pédagogues du théâtre ou des arts vivants.

### Logement et repas

Les repas de midi sont pris en charge par l'école. Les candidat·x·es doivent organiser de manière autonome leur logement et leurs repas du soir.

### Résultats

Les 16 candidat·x·es retenus pour constituer la future promotion de comédien·nes sont avertis directement à l'issue du stage, le **samedi 06 juillet 2024**.

Chaque candidat·x·e non-reçu pourra aussi obtenir une information sur les motivations de la décision du jury à ce moment-là.

Les résultats seront également communiqués officiellement par email les jours suivants.